

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 2MYD				Néant ☐ *					
				Exercice N					
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	586 954	FH		FI	586 954	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	586 954	FK		FL	586 954	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	395	
	Autres produits (1) (11)						FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	587 350	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
Variation de stock (marchandises)*						FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	70 494		
Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	31 504		
Salaires et traitements *						FY	345 793		
Charges sociales (10)						FZ	117 695		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA		
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
Autres charges (12)						GE	2		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	565 487		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	21 863	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	400 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	400 000	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	16 679	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	16 679	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	383 321	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	405 184	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2MYD		Néant ☐ *				
				Exercice N				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH				
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices *				HK	3 128			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	987 350			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	585 294			
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	402 056			
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		IG			
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP			
			— Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)			1H				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX				
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9) Dont transferts de charges			A1	395			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	79 116		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	30 179	obligatoires	A9	48 937
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7	30 179	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N			
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N				
				Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2MYD INVEST
Société à responsabilité limitée au capital de 1 884 euros
Siège social : 8 allée des Coquelicots – ZAC de la Croix Verte
60 440 NANTEUIL LE HAUDOUIN
501 333 132 R.C.S. COMPIEGNE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 8 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 8 juin, à 11 heures,

Au Cabinet POULIN RETOUT, sis au 160 rue Montmartre – 75 002 Paris.

L'ensemble des associés de la société 2MYD INVEST (ci-après la « **Société** ») sont présents.

Monsieur Yann DELAUNAY préside la réunion en sa qualité de Gérant de la Société.

Madame Patricia SIMON est désignée comme Secrétaire.

Le Gérant met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la Société.
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2022 ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le rapport de gestion du Gérant ;
- le rapport spécial du Gérant ;
- le texte des résolutions.

Le Gérant fait observer que les associés ont été convoqués conformément aux prescriptions légales applicables aux sociétés commerciales et déclare que les documents et renseignements lui ont été adressés ou tenus à sa disposition au siège social depuis sa convocation.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Le Gérant rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Rapport de gestion du Gérant ;
- Rapport spécial du Gérant ;
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;
- Quitus au Gérant ;
- Approbation des conventions visées par l'article L.223-19 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation de la rémunération du Gérant ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- Pouvoir pour formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 402.056 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Gérant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la reconduction tacite au cours de l'exercice 2022 de la convention de fourniture de prestations de services et d'assistance conclue entre la Société et la société LA SERRURERIE DE L'OISE, ainsi que l'avenant à ladite convention conclue au cours de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

- Bénéfice de l'exercice : 402.056 euros ;
- A titre de dividendes: 300.000 euros, soit un dividende de 159,23 euros par part sociale,
- A titre de réserves : le solde soit 102.056 euros.

Le dividende en numéraire par action sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que des dividendes ont été distribués au titre des trois derniers exercices clos, à savoir :

Exercice	Montant de la somme distribuée	Montant par part sociale
31 décembre 2021	200.000 euros	106,15 euros
31 décembre 2020	120.000 euros	63,69 euros
31 décembre 2019	100.000 euros	53,07 euros

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir rappelé que Monsieur Yann DELAUNAY exerce le mandat de gérant de la Société pour une durée indéterminée, l'Assemblée Générale approuve le montant de la rémunération du président, la société 2MYD, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit 235.789 euros.

L'assemblée générale fixe la rémunération brute du Gérant (TNS), au titre de l'exercice de ses fonctions en 2023 à 300.000 euros.

L'Assemblée Générale décide que le Gérant aura droit au remboursement des frais engagés pour le compte de la Société sur présentation des justificatifs.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du gérant qui rappelle que les sociétés qui contrôlent au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce d'autres sociétés, dès lors que l'ensemble formé par la mère et ses filiales dépassent les seuils de nomination d'un commissaire aux comptes, indépendamment de l'obligation d'établir des comptes consolidés, seront tenues de désigner un commissaire aux comptes,

L'Assemblée Générale décide de nommer pour une durée de six ans, jusqu'à la réunion de l'assemblée générale réunie aux fins d'approuver les comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2028 :

Le cabinet POULIN RETOUT & ASSOCIES sis au 160 rue Montmartre 75002 PARIS, inscrite sur la liste des commissaires aux comptes depuis 2004 sous le numéro 662 540 50.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

* *
*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

LE GERANT

A stylized, handwritten signature consisting of several overlapping, sweeping strokes.

LE SECRETAIRE

A handwritten signature that appears to read 'Simco', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise :		2MYD												1 2						
Adresse de l'entreprise		8 ALLEE DES COQUELICOTS 60440 NANTEUIL LE HAUDOUIN												Durée de l'exercice précédent *		1 2				
Numéro SIRET *		5 0 1 3 3 3 1 3 2 0 0 0 1 4												Néant ☐ *						
														Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 2				
														Brut		Amortissements, provisions		Net		
														1		2		3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA																		
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB												AC					
		Frais de développement *	CX												CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF												AG					
		Fonds commercial (1)	AH												AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ												AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL												AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN												AO					
		Constructions	AP												AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR												AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT												AU					
		Immobilisations en cours	AV												AW					
		Avances et acomptes	AX												AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS												CT					
		Autres participations	CU												CV		6 055 794			
		Créances rattachées à des participations	BB												BC					
		Autres titres immobilisés	BD												BE					
		Prêts	BF												BG					
		Autres immobilisations financières *	BH												BI					
TOTAL (II)		BJ												6 055 794		BK		6 055 794		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL												BM					
		En cours de production de biens	BN												BO					
		En cours de production de services	BP												BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR												BS					
		Marchandises	BT												BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV												BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX												129 500		BY		129 500	
		Autres créances (3)	BZ												85 958		CA		85 958	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB												CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD												CE					
	Disponibilités		CF												32 606		CG		32 606	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH												CI					
CJ												248 064		CK		248 064				
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW																		
Primes de remboursement des obligations (V)		CM																		
Écarts de conversion actif * (VI)		CN																		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO												6 303 858		1A		6 303 858		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :												CP		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :												Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2MYD

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....1 884...)	DA	1 884
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	3 945 520
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	274
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	647 431
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	402 056
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	4 997 165
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 105 113
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 579
	Dettes fiscales et sociales	DY	200 001
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 306 693
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 303 858
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	477 005
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.